

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	28
Date de la convocation		
19/02/2026		
Date d'affichage		
19/02/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 5 Mars 2026 (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mille vingt six  
et le cinq mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :**

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand) , NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières) ; COQUARD Romain, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique , MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle) ; MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny) ; GIRAUD Stéphanie a donnée pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ; DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay) ; PIZAY Séverine a donnée pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay)

**Excusés :** FESSY Véronique (Pradines) ; BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

**Secrétaire de séance :** Timothée CRIONAY

**Délibération :** 2026-025-CC

**Objet :** Affectation définitive du résultat d'exploitation 2025-Budget Lafayette

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

**Délibération : 2026-025-CC****Objet : Affectation définitive du résultat d'exploitation 2025-Budget Lafayette**

Vu le CGCT,  
Vu les statuts de la CoPLER,

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025	
<b>REPRISE DÉFINITIVE DES RESULTATS</b>	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	21 681,33
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-769,34
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : c. = a. + b (1)</b>	<b>20 911,99</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	<b>106 419,01</b>
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
e. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-
<b>Besoin de financement f = d + e</b>	-
<b>AFFECTATION = c d.</b>	<b>20 911,99</b>
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	-
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	<b>20 911,99</b>
: 0,00	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-

Après exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation 2025 du budget Lafayette tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 05/03/2026

Le secrétaire de séance,

Timothée CRIONAY

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

